



Syndicat des Artistes Interprètes et Enseignants de la **MU**sique, de la Danse et des Arts Dramatiques



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ

Paris, le 11 septembre 2018

Nos réf. : JPR/BL/P-18-1026

STAGE GRATUIT du 22-23-24 octobre 2018

Stage SAMUP de 3 jours dédié à la formation des artistes-interprètes sur leur réalité professionnelle qui inclut notamment les droits sociaux des artistes-interprètes et les droits de propriété intellectuelle. Cet atelier permet de délivrer une formation dispensée par plusieurs organisations professionnelles sociales (SAMUP, AFDAS, etc.) et de propriété intellectuelle (SPEDIDAM) avec une prise en charge de la formation, des déplacements, hébergement et repas). Cette formation rentre dans le cadre des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des artistes-interprètes et de leurs œuvres. Les intervenants sont des personnalités et responsables des différentes organisations professionnelles, institutions, sociétés civiles de gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins qui jalonnent le parcours des artistes-interprètes.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Stage SAMUP aura lieu au 21 bis rue Victor Massé 75009 Paris (métro Pigalle ou Saint Georges). Il se déroulera du **lundi 22 au mercredi 24 octobre 2018 inclus**. Chaque jour de **9 h à 18 h 00 avec une pause de 12 h 30 à 14 h**.

PROGRAMME DU STAGE

Le statut de l'artiste

Intermittent du spectacle
Les annexes VIII et X
L'allocation chômage
Les contrats d'engagement
Le Guso
La retraite

Enseignement

Convention nationale de l'animation
Enseignement privé
Différence entre animateur et professeur
Réforme de la formation professionnelle
La fonction publique territoriale et le cadre d'emploi des enseignants artistiques (concours – avancement - rémunération - diplôme et VAE)
Congés scolaires - annualisation - régime indemnitaire.

Le disque, l'enregistrement

Production, licence, distribution
Les contrats d'enregistrement
Internet

Le droit d'auteur

L'édition
Les droits voisins du droit d'auteur

Les aides à la création et à la diffusion

Les droits syndicaux

Historique et état des lieux

Avec le concours de la SPEDIDAM



Pour les adhérents, le voyage, l'hébergement et les repas sont pris en charge par le SAMUP.
Le repas du midi est pris en charge pour tous les stagiaires.

Le stage est limité à 25 personnes, adhérent (es) ou non — Préinscription obligatoire

Nom Prénom :
Adresse :
Email :
Tél. : Portable

Je participerai au stage du lundi 22 au 24 octobre 2018 siège social du SAMUP 21 bis rue Victor Massé 75009 PARIS